



Mercredi 10 janvier 2024  
Communiqué de presse

Assainissement

## De nouveaux réseaux d'assainissement pour les rues Villeneuve, Fourouze et Mazet à Chabeuil

De mars à novembre 2023, Valence Romans Agglo a rénové les réseaux d'assainissement des rues Villeneuve, Fourouze et Mazet à Chabeuil. Ces travaux permettent de préserver le canal des Moulins avec la suppression des rejets d'eaux usées en temps de pluie et de réduire les eaux de pluie à la station d'épuration.

Le secteur était auparavant équipé d'un réseau unitaire : les canalisations collectaient et récupéraient en même temps les eaux usées (celles évacuées des habitations) et les eaux de pluie (issues des toitures et de l'espace public). En cas de fortes pluies, ce réseau était saturé et ne permettait plus d'acheminer les eaux à la station d'épuration et des eaux usées étaient rejetées dans le canal des Moulins.

Les services de l'Agglo ont créé un réseau séparatif

- Le réseau déjà existant est désormais dédié aux eaux pluviales qui sont acheminées vers le canal des Moulins.
- Un réseau a été créé pour les eaux usées qui sont acheminées vers la station d'épuration pour être traitées : 475 mètres de collecteur et 85 branchements ont été installés.



Contact presse

Direction Communication | 04 75 81 30 38 | [communication@valenceromansagglo.fr](mailto:communication@valenceromansagglo.fr)  
[valenceromansagglo.fr](http://valenceromansagglo.fr) et suivez nous sur



## Un bénéfice tangible pour le canal des Moulins

L'eau de pluie n'est plus considérée comme un déchet et n'est plus acheminée à la station d'épuration. Au contraire, elle alimentera directement le canal des Moulins, ce qui est d'autant plus utile avec les périodes de sécheresse que nous connaissons et connaissons encore.

La qualité de l'eau du canal est améliorée puisqu'elle ne reçoit plus d'eaux usées. Grâce aux travaux réalisés, la qualité de l'eau du canal des Moulins est améliorée puisqu'elle ne récupère désormais que les eaux pluviales acheminées par l'ancien réseau. **Une action importante pour la sauvegarde de l'eau douce et des réseaux d'assainissement.**

## Des travaux sur le réseau d'eau potable réalisés

Ces travaux de création d'un réseau d'eaux usées ont été l'occasion de remplacer les canalisations d'eau potable vieillissantes et les branchements des particuliers.

Les canalisations d'eau potable des trois rues étaient anciennes et pouvaient potentiellement engendrer des fuites et donc des pertes en eau.

**Ces travaux ont permis de sécuriser la distribution en minimisant les fuites et d'améliorer la qualité de l'eau.**



## Un nouvel aménagement de voirie pour un cadre de vie plus agréable

Suite à la rénovation des réseaux, Valence Romans Agglo a réalisé l'aménagement de la voirie avec la réfection de l'enrobé et la création d'un caniveau en galets éclatés pour faciliter la circulation de l'eau de pluie.

En parallèle, la Ville de Chabeuil a proposé aux habitants volontaires, dans le cadre de son dispositif « Jardiner en ville », la réalisation de plantation en façade. En échange de la signature d'un passeport, les habitants bénéficient d'un accompagnement de la commune.

## Montant total des travaux

**Plus d'1 million d'euros pris en charge par l'Agglo** avec la participation de la Ville de Chabeuil pour 100 000 € et le financement de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse pour 57 000 €

### Contact presse

Direction Communication | 04 75 81 30 38 | [communication@valenceromansagglo.fr](mailto:communication@valenceromansagglo.fr)  
[valenceromansagglo.fr](http://valenceromansagglo.fr) et suivez nous sur



---

## Rappel de quelques règles pour le bon fonctionnement du réseau d'assainissement

### Il ne faut pas jeter dans les égouts :

- Les lingettes : souvent vendues comme biodégradables, elles s'accumulent dans le réseau d'assainissement et peuvent aller jusqu'à le boucher totalement. Celle-ci sont à jeter avec les ordures ménagères.
- Les huiles de vidange, peintures, solvants, produits chimiques : ces déchets diffus spécifiques doivent être déposés en déchetterie.
- Les vidanges de piscines : ces eaux doivent être infiltrées, de préférence sur la parcelle de l'habitation. Si ce n'est pas possible, l'eau doit être rejetée dans le réseau d'eaux pluviales après neutralisation du chlore.

---

### Contact presse

Direction Communication | 04 75 81 30 38 | [communication@valenceromansagglo.fr](mailto:communication@valenceromansagglo.fr)  
[valenceromansagglo.fr](http://valenceromansagglo.fr) et suivez nous sur

